

Règlement de la Consultation (RC)

Réf : 2025-TVXSSICHOISELCHATEAUBRIANT

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Procédure adaptée

Articles L.2123-1, R.2123-1 1° et R.2123-4 à R.2123-6 du Code de la Commande publique

CENTRE HOSPITALIER CHATEAUBRIANT-NOZAY- POUANCE

Pôle de santé de « CHOISEL » à Chateaubriant

Travaux de migration du Système de Sécurité Incendie (SSI)

(Lot unique)

**MODIFICATION CONSULTATION DU
17/04/2025 AUX REGLEMENT
ET A L'AVIS DE CONCOURS du
24/03/2025**

Modificatif : Date et heure limites de réception des offres (DLRO) :

Lundi 26 mai 2025 à 18h00, terme de rigueur



ECHANGES & REPONSES DEMATERIALISES OBLIGATOIRES



Dans le cadre de la procédure de mise en concurrence ayant pour objet les travaux de migration du Système de Sécurité Incendie (SSI) du pôle de santé de « Choisel » à Châteaubriant, pour le Centre Hospitalier de Châteaubriant, Nozay, Pouancé, la date limite de remise des offres est décalée au **lundi 26 mai 2025 à 18 heures**.

A l'article III.1 du règlement de consultation, il convient de lire :

« Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'apporter **au plus tard le mercredi 14 mai 2025, des modifications de détail** au dossier de consultation. Le délai de remise des offres sera éventuellement revu en conséquence. »

A l'article VII du règlement de consultation, il convient de lire :

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir **au plus tard le lundi 12 mai 2025** une demande écrite via le profil acheteur du Pouvoir adjudicateur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier de consultation et s'étant identifiées, **au plus tard le mercredi 14 mai 2025**.

Pièce(s) jointe(s) : sans objet